

[Si vous ne parvenez pas à lire cet email, cliquez ici](#)



Lancement du projet européen 360 SafePlay



Et si chaque club de sport devenait enfin un espace vraiment sûr pour les enfants ? C'est l'ambition du projet européen 360 Safe Play, qui répond à une réalité trop souvent passée sous silence : selon [l'étude européenne CASES](#), 2 enfants sur 3 en Europe rapportent avoir subi des formes de violence dans leur club sportif.

Ce projet mise sur une approche centrée sur l'enfant et impliquant jeunes, familles, entraîneurs et décideurs. Il a été officiellement lancé les 16 et 17 février 2026 à Barcelone, réunissant les partenaires du consortium autour d'un objectif commun : bâtir un sport plus sûr pour tous les enfants d'Europe.

Déployé en Espagne, en Italie et en Bulgarie, le projet est cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme CERV – DAPHNE, coordonné par [la Fundació Pere Tarrés](#), en partenariat avec DEI/ECPAT Belgique, [ENGSO](#), [UFEC](#), la [Diputació de Barcelona](#), la [Fundación EDE](#), [OPES Italia](#) et la [Fédération bulgare de sport pour les enfants et les jeunes à risque \(BSFCYR\)](#). Parce que le sport doit rester un lieu de joie, de dépassement et de confiance — pour tous les enfants, sans exception.

Plus d'informations à venir sur notre site www.dei-belgique.be

Formations



Comme chaque année, nous organisons des formations en collaboration avec Jeunesse & Droit. Les descriptifs complets seront bientôt sur notre site. Voici déjà les titres, dates, et lieux

- **La justice adaptée aux enfants** : 10 avril à Namur
- **Droits de l'enfant : mécanismes de plaintes et de recours** : 24 avril à Namur
- **Comprendre et faire face aux comportements prostitutionnels de mineur-es** : 24 avril à Bruxelles
- **Droit à une éducation non violente** : 26 mai à Namur

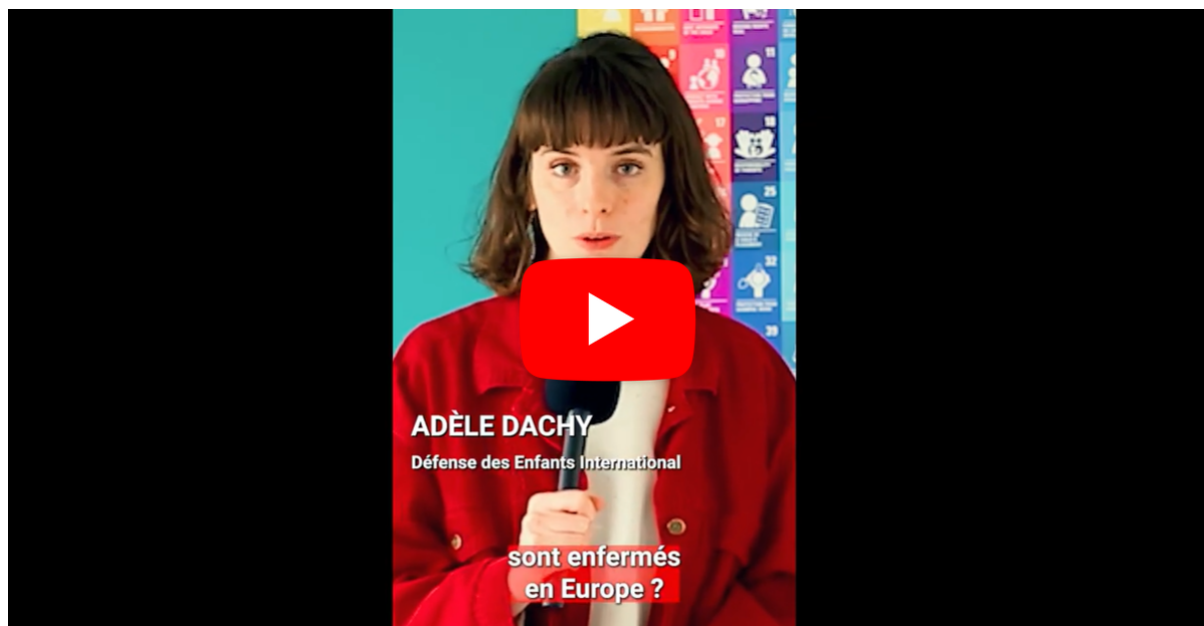
- **Professionnel·les en contact avec les enfants : comment mieux protéger les enfants dans ma pratique ?** 26 août à Namur
- **Améliorer la sécurité des enfants en situation de migration :** 28 août à Namur
- **Enfant privé de son milieu familial : comment faire respecter ses droits ?** 1er juillet à Bruxelles

Former des accompagnateurs scolaires aux droits de l'enfant

Du 16 au 19 février dans plusieurs villes wallonnes, nos collègues ont formé des accompagnateurs·trices scolaires du SPW Mobilité et Infrastructure à mieux comprendre les droits des enfants, repérer les situations à risque et agir face aux violations. En effet, ces accompagnateurs·trices veillent sur des enfants de 2,5 à 21 ans fréquentant principalement des établissements scolaires spécialisés, durant leurs trajets vers l'école... Des trajets parfois longs et pleins de défis. Grâce à des outils concrets et des échanges de terrain, ces professionnel·les repartent mieux préparé·es à protéger et accompagner chaque enfant.

Outils & publications

Détention d'enfants en migration : interviews de professionnel·les du terrain



Selon le droit international, détenir des enfants en migration pour leur statut (ou celui de leurs parents) va toujours contre leur intérêt supérieur et viole leurs droits. Les États doivent privilégier des alternatives. Pourtant, cette pratique reste très répandue en Europe (UE). Découvrez les interviews de juristes européens qui travaillent avec des enfants en parcours migratoire.

- [Zuzana Pavelková](#), avocate en République tchèque à Organization for Aid Refugees (OPU)
- [Todor Iliev](#), avocat bulgare
- [Kyriaki Fileri](#), avocate au Conseil grec pour les réfugiés
- [Sylwia Brzezińska](#), avocate polonaise à Kids in Need of Defense (KIND)

Et en Belgique,

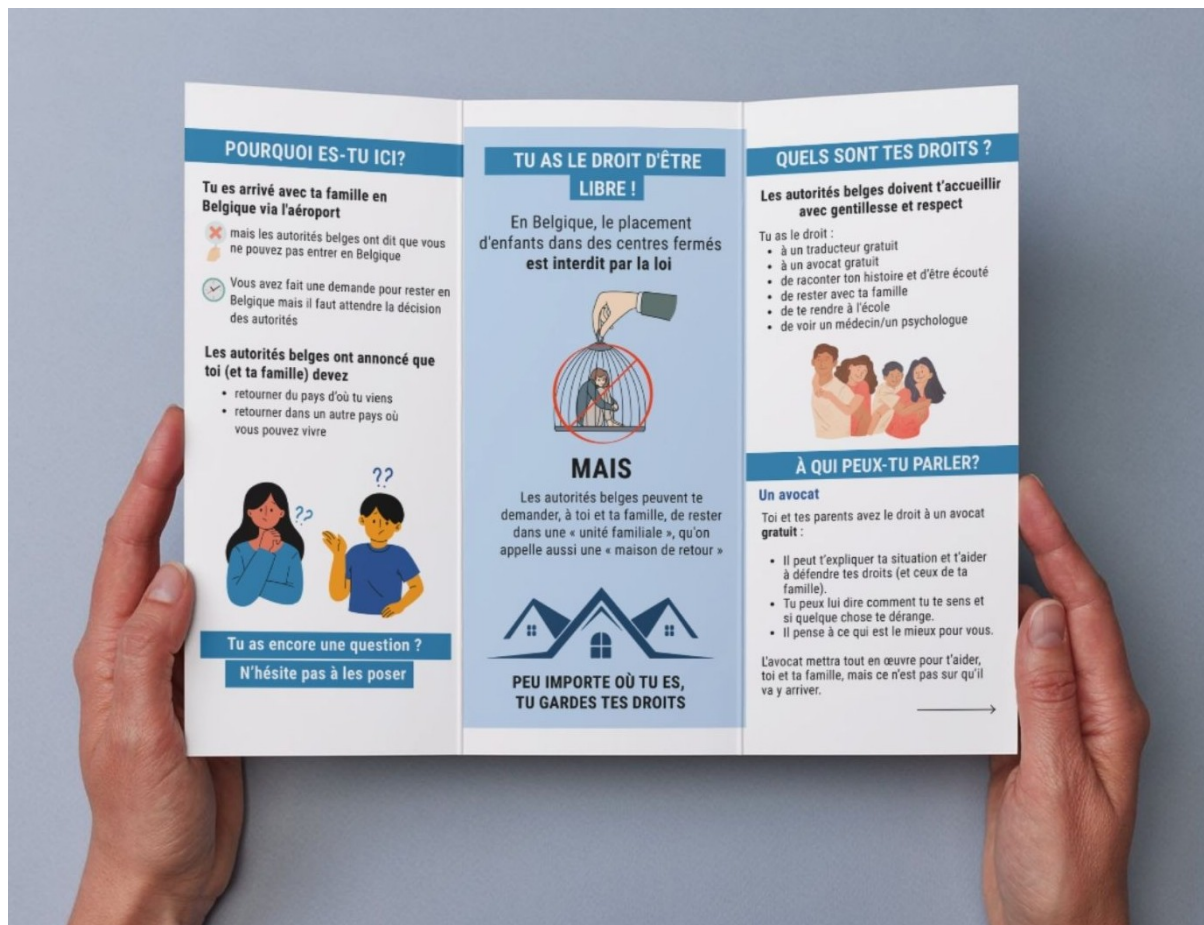
- [Adèle Dachy](#), responsable communication à DEI/ECPAT Belgique, explique ce sujet complexe dans un langage simple, adapté aux enfants, en moins de 3 mins.
- [Lotte Buekenhout](#), avocate à Casa Legal, explique qu'un enfant né en Belgique peut être expulsé vers le pays de ses parents qu'il n'a jamais connu et revient sur l'historique des centres fermés en Belgique

- [Hind Riad](#), avocate à Progres Lawyers Network, explique son combat juridique victorieux contre la détention d'enfants en migration auprès du Comité ONU des droits de l'enfant
- [Alexandra Merguerian](#), juriste et accompagnatrice de familles en migration à JRS Belgium, explique ce que sont les maisons de retour, qui sont les familles qui y sont détenues, dans quelles conditions elles vivent et comment se passe une expulsion.

Vous souhaitez en apprendre plus sur la détention d'enfants en situation de migration ?

>> Parcourez notre chaîne YouTube

Maisons de retour : deux brochures pour informer et protéger les enfants en migration



Vous travaillez avec des familles et/ou des enfants en situation de migration qui se trouvent dans des "maisons de retour" ou qui risquent d'y être détenu-es car iels vont être expulsé-es de Belgique ou ne peuvent pas y entrer faute d'avoir les bons papiers ? Nous avons conçu 2 brochures pour les informer sur leurs droits. Commandez-les gratuitement et distribuez-les aux enfants et familles concerné-es.

Rédigées dans un langage clair et accessible, elles expliquent, de manière simple et claire, quels sont les droits des enfants dans le contexte des procédures migratoires en Belgique.

- La brochure « **Que faire si la police t'arrête parce que tu n'as pas les bons papiers ?** » s'adresse à celles et ceux qui risquent d'être détenu-es dans une maison de retour, à raison d'une potentielle expulsion du territoire belge.
- La brochure, « **Que se passe-t-il si tu dois vivre dans une "maison de retour" avec ta famille ?** », explique les droits que peuvent exercer l'enfant et sa famille durant son séjour dans une maison de retour avant d'être expulsé-s du territoire belge ou régularisé-s.

En Belgique, le placement d'enfants en centres fermés est interdit par la loi. Même lorsqu'une famille est amenée à séjourner dans une « maison de retour », les enfants conservent leurs droits, notamment le droit d'être avec leur famille, d'être entendu-es, d'avoir accès à un-e avocat-e et un interprète gratuit-es, d'aller à l'école et de recevoir un accompagnement médical ou psychologique.

>>> Commandez des brochures

Actualités

Application de la procédure d'asile aux frontières européennes pour les MNA



Alors que l'Union européenne renforce les procédures d'asile aux frontières, de nombreuses organisations de défense des droits de l'enfant, y compris DEI Belgique, alertent sur leurs conséquences pour les mineur·e·s étranger·ère·s non accompagné·e·s (MNA). Pensées pour accélérer le traitement des demandes et prévenir les mouvements secondaires, ces procédures dites « frontalières » risquent, dans la pratique, de soumettre des enfants à des logiques de contrôle migratoire peu compatibles avec les standards internationaux de protection de l'enfance.

Privation de liberté de facto, accès limité à l'assistance juridique, évaluation de l'âge contestée ou encore difficulté d'identification de la vulnérabilité : autant de facteurs qui peuvent compromettre l'intérêt supérieur de l'enfant, principe pourtant central en droit international et européen. La tribune de Jeunesse et Droits appelle à rappeler que les enfants, avant d'être des demandeurs d'asile, sont titulaires de droits spécifiques nécessitant un accueil adapté, un accompagnement effectif et un examen individualisé de leur situation.

Garantir des procédures respectueuses des droits fondamentaux n'est pas une option, mais une obligation juridique et éthique pour les États membres.

Vous et nous

Sous-location dans nos bureaux à Bruxelles



Depuis janvier 2024, nous avons emménagé dans des bureaux au 62 Quai des Charbonnages à Molenbeek. Vous souhaitez travailler à nos côtés ? Nous vous sous-louons un de nos bureaux. Venez travailler dans un espace convivial, spacieux, bien équipé et bien situé.

Voir l'offre

En nous soutenant, vous faites avancer les droits de l'enfant !



LES DROITS DE TOUS LES ENFANTS COMPTENT.

AUJOURD'HUI, ILS ONT BESOIN DE VOUS.

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE  

Vous soutenez les missions de DEI Belgique et vous voulez soutenir nos projets ? Aidez-nous à amplifier notre impact en faisant un don ! Chaque euro compte.

Je fais un don

DEI-Belgique
62 Quai des Charbonnages 1080, Bruxelles – Belgique
www.defensedesenfants.be
info@defensedesenfants.be



[Se désinscrire](#)

Ce newsletter vous a été envoyée à {{ contact.EMAIL }}